



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports ferroviaires

Question écrite n° 85854

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les préoccupations résultant de la réduction des dessertes ferroviaires internationales et nationales de la région Nord - Pas-de-Calais. Si les mobilisations rapidement engagées dans nos deux départements ont permis de faire efficacement barrage aux perspectives qu'envisageait la SNCF, il n'en reste pas moins vrai que plusieurs suppressions de TGV nous sont imposées ainsi que celles d'arrêts d'Eurostar en gare de Calais-Frethun. Et tout conduit à redouter que de nouvelles mesures d'« économie » décidées par la direction de la SNCF puissent venir menacer l'avenir de ce qui a été préservé du service public. Tenant compte de ces éléments, mais aussi de l'effort considérable imposé aux collectivités territoriales pour développer le transport ferroviaire, atout essentiel au service de l'aménagement du territoire, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour assurer le maintien définitif des liaisons acquises à ce jour, et favoriser l'aboutissement dans les meilleurs délais d'une liaison TGV Calais-Bruxelles.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, pour mieux adapter l'offre en fonction de la fréquentation constatée, la SNCF avait, en effet, prévu de supprimer certains arrêts d'Eurostar en gare de Calais-Frethun, des services sur la ligne Paris-Arras- Saint-Omer, de même que plusieurs allers-retours TGV sur les lignes Paris-Arras-Valenciennes et Paris-Arras-Dunkerque. Compte tenu de l'impact des mesures envisagées, l'attention du président de la SNCF a été attirée sur ce problème. Des discussions constructives se sont engagées avec les autorités locales et un accord est intervenu sur les évolutions des services de l'été 2007. Tout d'abord, la desserte de Calais-Frethun continuera à être assurée à l'identique le week-end, alors que certaines dessertes Eurostar seront remplacées par des arrêts du TGV en semaine. Ensuite, les dessertes sur les liaisons Paris-Arras-Valenciennes et Paris-Arras-Dunkerque ont été ramenées à huit allers-retours par jour pour la première et à six pour la seconde, à compter de juin 2007. Dans une perspective d'amélioration, les dessertes de ces deux liaisons feront l'objet en décembre 2007, 2008 et 2009 de réexamens prenant notamment en considération les conditions d'exploitation par la SNCF du TGV Est et l'évolution globale de l'offre sur la région Nord - Pas-de-Calais. Par ailleurs, trois liaisons aller-retour de TGV Lille-Reims-Nancy-Strasbourg seront mises en services à partir de juin 2007. En outre, le TGV Paris-Arras-Saint-Omer sera maintenu et, entre décembre 2006 et octobre 2007, une nouvelle liaison Arras-Paris sera créée par l'arrêt du dernier TGV Lille-Paris en gare d'Arras, améliorant ainsi la desserte de soirée de l'Artois et du bassin minier. Enfin, s'appuyant sur le succès du TER grande vitesse (TER GV), le conseil régional et la SNCF ont décidé de pérenniser définitivement l'expérience et de créer une liaison TER GV Lille-Arras en complément du TER GV Arras-Lille.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85854

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1500

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4548